

Remicourt



Bulletin Communal Janvier 2015



Informations en dernière page JOD

Dans un contexte économique et social parfois difficile, le rôle joué par les pouvoirs communaux devient de plus en plus important. Plusieurs réformes décidées au niveau fédéral vont alourdir les budgets communaux et Remicourt ne fera pas exception. Vous trouverez plus de détails dans ce bulletin.

Pour contrebalancer un minimum ces dépenses imprévues, le fonctionnement de la commune se rationalise. Un coup de chapeau par exemple à notre service voirie, dont le travail efficace a permis d'économiser presque 30000 euros sur l'article budgétaire qui y était initialement consacré. Malgré la conjoncture actuelle et au-delà de tout clivage politique, la véritable richesse de Remicourt se trouve dans la générosité de ses habitants. Cette période de fin d'année est particulièrement propice à se recentrer sur de belles valeurs d'amitié et de solidarité. Alors que ce soit en famille, entre amis ou entre voisins, passez d'excellentes fêtes et recevez nos vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.

Le bourgmestre et les échevins.

✿ Commémoration de Momalle

Nous remercions avant tout les personnes qui ont participé à ce week-end de commémoration axé sur la libération proclamée 70 ans plus tôt. C'est au travers d'une magnifique exposition plus étoffée d'année en année, d'une reconstitution de campement militaire américain, de récits et de témoignages poignants que nous nous sommes replongés dans le passé.

Si ce week-end a été une réussite, c'est grâce au dévouement et à l'investissement de nombreuses personnes dont: Le Belgian Historical Reconstitution Group de Remicourt, le Centre Culturel de Remicourt, la Fabrique d'Eglise de Momalle, les représentants de l'armée, les porte-drapeaux, la chorale Cosa Nostra, Marcel Driesmans, Alain Bronckart ainsi que tous les bénévoles.

Au-delà du côté festif, ce week-end nous a rappelé, à toutes et à tous, notre devoir de mémoire.



Balaes

société anonyme G. Balaes

Travaux publics et privés

Rue Louis Maréchal, 11
4360 OREYE

Tél : 019 / 67 71 05 - Fax : 019 / 67 85 93



Belfius Remicourt

Banque & Assurances

5 personnes à votre entière disposition... et un self-service banking accessible de 6 à 24 heures.

Heures d'ouverture

Lundi	9h - 12h30	14h - 17h
Mardi	9h - 12h30	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h30	sur rdv. 14h - 17h
Jeudi	9h - 12h30	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h30	14h - 17h
Samedi	sur rendez-vous	9h - 12h

Stéphane Palate

Av. M. Delmotte, 56
4350 REMICOURT

Tél. : 019 / 54 99 00
Fax : 019 / 54 99 09

Lutte contre les inondations

Pour faire face aux problèmes d'inondations auxquels la commune est régulièrement confrontée, un plan d'actions de lutte contre les inondations a été établi depuis 1 an et demi en collaboration avec le Contrat de Rivière Meuse-Aval et est désormais activement mis en œuvre par le service Environnement de la Commune. Ce plan concerne à la fois les problèmes de débordement de l'Yerne, et surtout les problèmes de ruissellements et de coulées boueuses.



Petits vallons à Lamine

Objectif : filtrer les coulées de boue en provenance de petits vallons débouchant sur Lamine.

Travaux : plantations de haies protégées par des filtres à boue (ballots de paille).

Avancement :

- Travaux réalisés en avril 2013 (financés par le Contrat de Rivière).
- Amélioration des filtres à boue prévue pour mars 2015.

Résultats : réduction des apports de boues rue Vandevenne, rue de la Victoire et rue de la Résistance.

Vallon du Frenay (Lamine)

Objectif : limiter le ruissellement vers la rue du Frenay et la place de Lamine.

Travaux : deux zones de rétention (240 m³) pâturables au niveau du manège du Jade (financés sur fonds propres).

Avancement :

- Convention d'occupation signée.
- Marché de travaux attribué.
- Réalisation début 2015.

Bassin écrêteur de crue de l'Yerne (rue Nouvelle Percée)

Objectif : remplissage adéquat du bassin en cas de crue.

Travaux : ajustement de l'entrée et de la sortie du bassin (financé par le Contrat de Rivière).

Avancement : réalisé en septembre 2013.

Résultats : meilleure rétention des crues de l'Yerne constatée pour les crues après travaux (juillet et août 2014).

Vallon du Pont Bonne (Remicourt)

Objectif : limiter le ruissellement vers la rue Haute et l'avenue Maurice Delmotte.

Travaux : Construction d'une zone de rétention pâturable juste en amont du Pont-Bonne.

Avancement :

- Accord de principe du propriétaire de la parcelle.
- Avant-projet établi.

Remerciements

La Commune remercie particulièrement les exploitants et propriétaires des terres concernées qui entrent dans la démarche, le SPW pour son appui technique et administratif et le Contrat de Rivière pour la coordination des projets.

Vallon du Thier de Momalle (278 ha)

site de Hodeige

Objectif : rétention du ruissellement vers Hodeige (rue de la Chapelle, rue Maladrerie) par un ouvrage de 3500m³

Travaux : aménagement d'une zone de rétention (enherbée avec mare, haies et verger).

Avancement :

- Achat de la parcelle en cours.
- Plans et cahier des charges établis.
- Marché de travaux prêt à être lancé.
- Réalisation début 2015.

Vallon du Thier de Momalle (278 ha)

site du Pont Fichèle

Objectif : soutenir l'ouvrage de Hodeige dès l'amont du vallon par un ouvrage de 600 m³.

Travaux : construction d'une zone de rétention enherbée avec mare et plantations.

Avancement :

- Accord du propriétaire sur le rachat de la parcelle.
- Plans du projet établis par le Service Public de Wallonie.
- Demande de subvention auprès du SPW en cours.



Plantation de haie protégée par des ballots de paille



Rehausse du déversoir d'entrée du bassin écrêteur de crue



La commune s'équipe de l'outil cartographique « GIG »



Le Groupement d'Information Géographique (GIG) a été développé, entre autres, par la Province de Liège. Cet outil permet aux autorités communales d'avoir accès, en ligne, à toutes les thématiques disponibles de l'information géographique sur le territoire de la commune :

- Cartes topographiques, photos aériennes actuelles et anciennes ;
- Cadastre et matrice cadastrale ;
- Urbanisme et Aménagement du Territoire (plan de secteur, lotissement, voirie vicinale) ;
- Gestion de l'eau (égouttage, captage, inondation) ;
- Gestion des espaces publics (arbres et haies remarquables, etc.) ;
- Gestion des risques (mines, puits, galeries, inondations) ;
- Informations géographiques propres à la commune (gestion des voiries, égouttage, etc.).

Pour un coût annuel net de 3400€, subside de la Province déduit, cet outil permettra aux services Travaux, Urbanisme et Environnement de mieux répondre aux questions des citoyens et contribuera à objectiver davantage la gestion du territoire et des espaces publics.



Zones inondables et de protection des captages d'eau potable

Piétons dans le noir = Danger !!!

- Les piétons qui se promènent à la tombée du jour sont invisibles, d'autant plus s'ils portent des vêtements foncés!



Le port d'un gilet fluo est un gage de sécurité pour tous !!!

Le Plan Wallon de Réduction des Pesticides

La Wallonie a transposé la directive européenne sur les pesticides dans sa propre législation le 11 juillet 2013. Cette nouvelle législation tend vers une réduction progressive de l'usage des pesticides sur le domaine public d'ici 2019. Le domaine privé imperméable relié au domaine public est aussi concerné.

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle loi, la gestion des espaces publics doit être repensée, cela s'appelle la Gestion Différenciée. Désherber les surfaces sans utiliser d'herbicide peut se faire par désherbage thermique et/ou mécanique, mais cela prend plus de temps, donc il faut en gagner sur d'autres tâches. C'est pourquoi, les espaces seront gérés différemment, en fonction de leur vocation. Les espaces de prestige seront toujours bien entretenus, mais sans pesticide. Les espaces plus communs pourront être volontairement enherbés et tondus régulièrement, les espaces plus marginaux seront plutôt fauchés. D'autres pistes existent : fleurissement des pieds d'arbres, parterres de vivaces, etc.

Nous pourrions donc voir, par endroit, sans pour autant que cela ne paraisse négligé, certaines herbes se développer. Nous comptons sur votre compréhension et votre tolérance par rapport aux changements de gestion à venir.

Nous rappelons également que, d'après le règlement de police, l'entretien du trottoir/accotement et du filet d'eau, s'il existe, en regard de sa propriété, est à charge de l'occupant. Désormais cet entretien doit se faire sans pesticide.

Les activités agricoles et les professionnels qui utilisent également des pesticides sont désormais plus étroitement contrôlés afin de bannir les mauvaises pratiques quant à l'utilisation de ces produits.

Plus d'informations :

www.environnement.wallonie.be/pesticides
www.gestiondifferentiee.be



Programme wallon de réduction des pesticides



L'Accueil Temps Libre (plus connu sous le nom d'accueil extrascolaire) est un concept qui regroupe les activités autonomes et encadrées, pour les enfants de 2,5 à 12 ans, avant et après l'école, le mercredi après-midi et pendant les congés scolaires.

Suite au Décret ATL de 2003, la Commune de Remicourt a signé une convention avec l'ONE et s'est engagée à organiser et structurer, sur son territoire, un accueil extrascolaire de qualité permettant de répondre aux besoins des parents, tout en favorisant l'épanouissement global des enfants et la cohésion sociale. Une coordinatrice ATL a été engagée par la commune pour soutenir la mise en œuvre de la coordination sur le terrain et d'informer la population :

MASY Sylvie

☎ 0478/74.20.74 ✉ accueil.remicourt@skynet.be

Les acteurs, tant privés (gardiennes ONE, clubs de sports, associations culturelles, ...) que publics, échangent leurs bonnes pratiques, se coordonnent et communiquent au sein de la Commission Communale de l'Accueil (la CCA), animée par la coordinatrice.

Quelle offre publique d'accueil aujourd'hui pour vos enfants... ?

La Commune de Remicourt offre aux parents des enfants de 2,5 à 12 ans, l'accueil extra-scolaire suivant :

- Un accueil avant et après l'école organisé dans les 3 implantations de l'Ecole communale fondamentale mixte de Remicourt tous les matins de 7h à 8h35 (6h50 à l'implantation de Remicourt), tous les soirs de 15h30 à 18h et les mercredis après-midi de 12h30 à 18h (uniquement à l'implantation de Momalle) ;
- Une période d'étude surveillée intégrée à l'horaire de l'accueil sur les implantations scolaires de Momalle et de Remicourt ;
- Des stages pendant les vacances scolaires, sur le site de l'école communale de Remicourt, où les enfants de 2,5 à 12 ans sont accueillis de 7h30 à 17h30 pour des activités multidisciplinaires autour d'une thématique choisie, aux périodes suivantes :

Carnaval, Pâques (1ère semaine), juillet (3 dernières semaines), août (2 premières semaines), Toussaint, Noël (1ère semaine).

Une attention toute particulière est accordée à la qualité de l'accueil proposé aux enfants, en veillant :

- Au respect des normes d'encadrement fixées par l'ONE en fonction de la durée de l'accueil et de l'âge des enfants ;
- A la formation de base et continuée (50h sur une période de 3 ans) des accueillantes ;
- A l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'accueil qui respecte le code de qualité et explique ce que fait l'opérateur d'accueil, comment il le fait et pourquoi ;
- A communiquer adéquatement avec les personnes qui confient leur enfant.

... et à l'avenir ?

Un état des lieux de l'accueil extra-scolaire au sein de notre commune a été réalisé courant 2014. Si la grande majorité des personnes interrogées (parents, enfants, ...) sont satisfaites, l'effort doit être maintenu et amplifié pour assurer une offre cohérente, objective et aussi exhaustive que possible.

Sur base des résultats de cet état des lieux, un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (programme CLE) doit être rédigé en 2015 afin de structurer l'offre d'accueil sur la commune de manière à répondre collectivement aux besoins révélés par l'état des lieux. Il vise le développement d'initiatives existantes ou la création de nouvelles initiatives, notamment par le biais de collaboration et de partenariats entre les opérateurs publics et privés de l'accueil.



PEUGEOT
ETS HANNAY MARCEL SPRL
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

Grand choix de véhicules neufs de stock

Atelier mécanique performant

Carrosserie toutes marques agréée
par toutes les compagnies d'assurances

Magasin pièces de rechange
origine Peugeot

232, Chaussée Romaine
4300 WAREMME

Tél: 019 / 54 40 22 - 019 / 54 50 62

Fax: 019 / 54 47 59

email: hannay.waremme@peugeot.be

L'Agence immobilière Sociale de Hesbaye est là pour vous aider !



Agence Immobilière Sociale en Hesbaye

13 communes sont unies pour lutter contre la crise du logement: BERLOZ - BRAIVES - CRISNEE - FAIMES
FEXHE LE HAUT CLOCHER - GEER - HANNUT - LINCENY
OREYE - REMICOURT - WAREMME - WASSEIGES -
DONCEEL.

✿ La Hesbaye dispose de sa propre agence !

L'Agence immobilière sociale est véritablement le chaînon indispensable entre le logement social et le logement privé. L'A. I. S. prend en gestion des appartements ou immeubles appartenant à des propriétaires privés en vue de les louer à des ménages aux revenus modestes à la recherche d'un logement de qualité tout en garantissant au propriétaire le paiement du loyer.

L'AIS'baye est peut-être le service que vous cherchez...

Les avantages sont nombreux:

Pour les propriétaires :

- Gestion administrative et financière du bien : recherche d'un locataire, rédaction des baux et états des lieux, suivi des obligations du locataire,... moyennant une participation modérée de 15% du loyer;
- Garantie du paiement du loyer (même en cas de vide locatif);
- Suivi de l'entretien du bien par le locataire et remise en état par l'A.I.S. en cas de dégradation (autre que l'usure normale);
- Exonération (pour les privés) ou réduction (pour les sociétés) du précompte immobilier;
- Aides à la réhabilitation de logements inoccupés et à la mise en conformité d'un logement avant la relocation.

Pour les locataires:

- Un logement de qualité répondant à la situation familiale;
- La certitude d'habiter un logement répondant aux critères minimaux de salubrité en vigueur;
- Un logement pour un loyer inférieur au prix du marché locatif local;
- Un accompagnement social personnalisé pendant la durée de la location.

Renseignements :

Annick COLLET - Médiatrice sociale
Tél : 019/ 51 93 73 - E-mail: aisb.collea@gmail.com

CPAS de Remicourt - Tél : 019/ 54 93 46



GUY MONCEAU

Création et Entretien de Jardins Tonte de Pelouse

Rue Fond du Bois 6
4357 Jeneffe

0478 27 24 76



Votre spécialiste Jantes et Pneus point .S

Auto Center ALAIN



Dépannage 24h/24 - 7j/7
Rue du Fond d'Or, 68
Waremme

019 / 32 55 35
0475 / 66 75 22

Vente de véhicule sans permis JDM

Entretien & mécanique toutes marques même sous garantie

www.autocentralain.be • autocentralain@skynet.be

✿ Vous employez une femme de ménage, un jardinier ou une autre personne ?

Si vous employez une femme de ménage, un jardinier ou une autre personne, il est important que vous la ou le déclariez à l'**OFFICE NATIONAL de SECURITE SOCIALE** et que vous l'assuriez contre les accidents du travail. Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à une ou plusieurs amendes.

Concrètement, vous devez :

- Vous identifiez en tant qu'employeur auprès de l'office national de sécurité sociale;
- Déclarer le personnel que vous employez via l'application DIMONA sur le portail de la sécurité sociale;
- Payer les cotisations requises;
- Assurer votre personnel contre les accidents du travail auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Plus d'info ? Lisez le dépliant " **Personnel de maison : qu'est-ce qui change et pour qui ?** " édité par le Fonds des accidents de travail (www.faofat.fgov.be > A propos du FAT > Publications > Folders), consultez le portail de la sécurité sociale (www.socialsecurity.be) ou contactez le centre de contact de la sécurité sociale au **02/511.51.51** (tous les jours ouvrables de 7 à 20 heures).

✿ Des nouvelles de notre service voirie

Comme annoncé dans le dernier bulletin communal, des travaux ont été réalisés à l'école communale de Momalle. La circulation à l'intérieur et aux alentours du site a été repensée pour garantir plus de sécurité aux élèves. Un parking pour le bus, de nouveaux emplacements et des accès piétons ont été aménagés, la signalisation a été adaptée, et une partie de la voirie a été réasphaltée.

- Dans les différents villages de la commune, ont été également réalisés en interne de nombreux travaux de réfection de trottoirs, de remplacement d'avaloirs et de réasphaltage.
- Pour faciliter le travail des bénévoles du PCDN, le partenariat entre la commune et les membres actifs du PCDN se renforce. Merci aux ouvriers communaux qui ont préparé différents sites avec leurs machines. Ceci permettra de planter 25 anciennes variétés de fruitiers et 200 mètres de haies.
- A Remicourt, un grand bac fleuri a été aménagé à la place de l'ancien dépôt de sel.

Nous ne pouvons que saluer le travail efficace du service voirie qui permet à la commune de faire des économies substantielles par rapport au budget annoncé !



"Au Portail"
Rue Michel-Heyne 12, Momalle

Salle de réceptions pour mariages, communions, séminaires...
Chambres d'hôtes et gîtes à la ferme

Salles "Au Portail"
cadre rural et rustique
3 salles de 10 à 220 couverts et logements pour 30 pers.
parking, jardin et jeux pour enfants

Salles "Entre Nous"
cadre rural et contemporain
1 salle de 10 à 100 couverts, salon lounge et logement pour 8 pers.
parking, jardin et jeux pour enfants

Tél: 0478 / 95 87 56
email: d.lekeux@auportail.be



"Entre Nous"
Rue de Momelette 41, Momalle



www.auportail.be



❁ Le CCCA pense à votre santé

Chaque mois, depuis mars, nous organisons une balade différente de 5 km pour les aînés. Pour varier au maximum et pour éviter la monotonie, nous parcourons les rues de l'entité mais aussi des villages voisins. 61 marcheurs, dont 43 Remicourtois, sont venus nous rejoindre pour passer un bon moment en toute convivialité.

Bloquez déjà les dates: **départ des balades à 13h30**

09/01: Place Vanderbemden à Lamine

15/02: Marche intergénérationnelle Eglise de Momalle

13/03: Place Albert à Pousset

❁ Nouveau: Gymnastique douce

Nous proposons un cours le jeudi à 17h45 à l'école "Les Mésanges" à Momalle.

Tenté(e)s par cette expérience, venez le 15 janvier pour une séance gratuite.

❁ Théâtre

Le 11 octobre, suite à l'invitation du Conseil Consultatif Communal des Aînés, 42 pensionnés ont assisté à l'opérette "Isidore" et ont pu déguster un café et un morceau de tarte à l'entracte.

❁ Crèche communale

En date du 7 octobre 2014, le conseil communal a introduit une demande de projet d'agrandissement de la crèche communale afin d'y accueillir 15 petits bouts en plus.



Les promenades



Fleuranne s.c.

NOËL-GARROY
Anne et Muriel

Un très grand choix de :

- ❁ Fleurs naturelles et artificielles
- ❁ Plantes vertes et fleuries
- ❁ Articles déco et cadeaux
- ❁ Plaques funéraires

Ouvert du lundi 15h00
au dimanche 12h00
fermé le soir à 18h00

Tél/Fax:
04 250 25 79
Rue Joseph Désir, 17
4350 MOMALLE

Pharmacie Heine sprl

Rue du Village, 2
4350 Remicourt

tél: **019/54 40 23**
fax: **019/54 58 07**

 pharmacie.heine@skynet.be



A votre service :

du lundi au vendredi: 9H00 à 12H30 et 14H00 à 19H00
le samedi : 9H00 à 12H30.

❁ Mauvaise nouvelle : la charge sur les communes s'alourdit !

Suite à des réformes décidées au niveau fédéral, dès janvier 2015, les administrations locales vont subir une pression financière alourdissant un budget déjà menacé par une dégressivité croissante des subsides accordés.

→ Réforme du chômage :

Dès janvier, l'entrée en vigueur de la réforme sur les allocations de chômage (dégressivité des allocations et fin des allocations d'insertion) va avoir des conséquences financières sur les services d'aide sociale. A Remicourt, on estime que quelque 18 bénéficiaires des allocations de chômage devraient basculer vers le revenu d'intégration sociale (RIS) et devenir dépendants du CPAS.

→ Réforme de la zone de police :

Les budgets des zones de police sont alimentés par deux sources de financement principales venant des autorités fédérales d'une part, et des communes (la dotation communale), d'autre part.

Suite à une réforme assurant un soutien accru aux différentes zones de police, la dotation communale de Remicourt passera de 367 880 euros à 419 213 euros, ce qui signifie une augmentation de 13,95 % par rapport aux années antérieures !

→ Réforme des services d'incendie :

Les 250 services d'incendie que compte la Belgique vont être réorganisés pour ne plus former que 34 zones de secours, dont 6 en province de Liège.

Cette réforme a pour objectif de professionnaliser les services d'incendie en renforçant les moyens humains, le matériel et la formation des pompiers. Ceci, afin d'accroître la sécurité des citoyens. L'accident survenu à Ghislenghien n'est d'ailleurs pas étranger à cette réforme.

Notre commune sera reprise, dès janvier 2015, dans la zone de secours 1 qui unifie les services d'incendie de Hannut et de Waremme. Cette zone couvrira 13 communes : Berloz, Braives, Burdinne, Donceel, Faimés, Geer, Hannut, Lincent, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme et Wasseiges.

La future zone sera financée à raison de 3.700.000€ par dotations fédérale et communale (+/- 70% à charge des communes).

Les communes associées ont le devoir de se mettre d'accord sur une clé de répartition de leur contribution au financement. Suite à un vote à l'unanimité du conseil de zone (composé des 13 bourgmestres), c'est une formule de mutualisation qui a été retenue (proportionnelle au nombre d'habitants). Une formule de calcul reprenant les facteurs : risques, superficie, nombre d'interventions..... nous était, par ailleurs, défavorable.

Il s'en suit que la contribution de notre commune s'élève à 204 245€ soit **35.22€/habitant**, une augmentation de **214%** par rapport aux années précédentes (**16,49 €/hab.**) !

Une telle augmentation se justifie, principalement, par la révision substantielle des salaires des pompiers et la professionnalisation des services d'intervention (moins de pompiers volontaires et donc plus de professionnels).

Nous restons toutefois l'une des zones les moins onéreuses, puisque d'autres annoncent des montants variant de 47 à 72€/hab.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'intégrer cette nouvelle contribution au budget 2015 !

La situation financière de Remicourt est pour l'instant très saine, mais ces nouvelles mesures risquent d'impacter fortement les années à venir. Des ajustements seront peut-être nécessaires dans le futur !

❁ Les accueillantes d'enfants ONE et les personnes incontinentes bénéficieront d'une réduction de leur taxe poubelles



photo : L'Avenir

1. Les personnes agréées par l'O.N.E. en qualité d'accueillantes d'enfant(s) à domicile, conventionnées ou autonomes, bénéficient d'une réduction mensuelle de 12,50 kg de déchets ménagers organiques (poubelle verte) par enfant équivalent temps plein. La réduction est accordée sur présentation de l'autorisation d'accueil d'enfants délivrée par l'O.N.E.

2. Les personnes incontinentes bénéficient d'une réduction mensuelle de 33,33 kg de déchets ménagers bruts (poubelle grise). La réduction est accordée sur base d'un certificat médical attestant de la nécessité du port de linge pour incontinence.

Pour plus détails :

www.remicourt.be/economie/taxes-communales

ISOLÉ	MÉNAGE DE 2 PERSONNES	MÉNAGE DE 3 PERS. ET +
70 €	110 €	150 €
par ménage / par an	par ménage / par an	par ménage / par an

POUR RAPPEL

90Kg / Habitant / An



Déchets organiques

35 Kg / hab / an

18 levées / an

Levée supp : 65 cents

Kg supp : 6 cents

Pour langes aussi



Déchets résiduels

55 Kg / hab / an

12 levées / an

Levée supp : 65 cents

Kg supp : 11 cents

jusque 125 Kg

> 125kg : 25 cents

❁ La commune rationalise, se modernise et économise :

• Grâce à des économies d'échelle et une rationalisation des services d'entretien, la facture sur les fournitures et les produits d'entretien nécessaires aux écoles et bâtiments communaux a été allégée d'environ 12500 euros/ an ces deux dernières années.

• La commune se modernise et achète du matériel performant pour mieux servir le citoyen.

1. un nouveau tracteur
2. un système biométrique pour les passeports
3. un logiciel informatique cartographique.

❁ Pour le groupe PS Luc Lhoest

2014 se termine dans la tradition des retrouvailles familiales et des réveillons, mais nos premières pensées vont avant tout à ceux qui sont frappés de plein fouet par la crise économique et le chômage. Nous pensons également aux personnes qui souffrent de la solitude, de la maladie, de la précarité... celui qui ne possède pas les moyens de s'instruire, de s'informer ou de se déplacer vit un enfermement au quotidien.

Nous formulons l'espoir d'une société plus harmonieuse, plus clément, plus agréable. Que chaque jour soit unique, que cette nouvelle année soit une promesse de joies et de découvertes.

Accueillons donc l'année nouvelle avec espoir et sérénité !

Que 2015 vous apporte beaucoup de bonheur, une excellente santé et que les joies et les vraies valeurs supplantent l'artificiel pour vous et votre famille. **Nous sommes et serons, avec vous, pour vous aider à réaliser l'accomplissement de vos souhaits les plus chers.**





Souper des pensionnés



Excursion Herve



Excursion des pensionnés



Mérite sportif



Commémoration de Momalle



Souper des pensionnés



Soirée Halloween



Soirée Halloween



Festivités de septembre



Promenade à vélo



Promenade à vélo



Commémoration de Momalle



Jogging de septembre



Nouveau club de danse



Excursion Euro Disney

* Pays de Herve

• En date du 7 août 2014, c'est non moins de 210 pensionnés et ayant droits qui sont partis en excursion vers le "pays de Herve". Déjeuner, diner, souper, visite d'une siroperie, d'une brasserie et d'une fromagerie artisanale et bien sûr, de nombreuses dégustations sur place, le tout en collaboration avec le syndicat d'initiative de la ville de Herve.

* Souper des pensionnés

• C'est le 5 septembre que le traditionnel souper des pensionnés et ayant droits s'est déroulé cette année au cercle Saint Joseph, dans un partenariat "win win" avec les gérants de ce même cercle. 360 personnes avaient pris place. Voici un petit extrait du discours lu par l'Echevin du 3ème âge: ".... 3ème âge, l'expression est consacrée mais peu opportune et manquant de poésie pour désigner l'époque des tempes grises, de la sagesse, des loisirs actifs libérés des soucis d'une carrière professionnelle bien remplie; et les adeptes de cette tranche d'âge sont de plus en plus en forme grâce aux progrès de la médecine et à une hygiène et une qualité de vie sans commune mesure avec la condition qui était celle des générations précédentes. C'est un réel souci et un vrai plaisir pour l'échevinat des aînés d'agréments la vie de ceux envers lesquels nous avons un vrai devoir de reconnaissance, eux qui ont jeté les bases de la société d'abondance, même en temps de crise, que nous connaissons aujourd'hui. On pourra dire un peu perfidement que c'est un électorat à gâter, mais nos perspectives sont vraiment moins opportunistes et nous avons la volonté d'offrir, dans les limites budgétaires qui sont les nôtres, un éventail d'activités culturelles, récréatives ou gastronomiques où chacun pourra trouver son compte sans rejeter d'emblée d'autres manifestations innovantes ou à nous suggérer...."



Excursion des pensionnés



Souper des pensionnés



Excursion à Disneyland Paris

* Disneyland Paris

• CE 30 OCTOBRE, 180 REMICOURTOIS, PETITS ET GRANDS, ONT PROFITE D'UN VOYAGE COMMUNAL DANS UN DECOR D'HALLOWEEN AU PARADIS DISNEY. A 4h30 du matin, la nuit toujours présente, nos 180 courageux attendent impatiemment l'arrivée des cars qui les emmèneront à Disneyland Paris. Pour certains d'entre eux, c'est une première découverte de ce célèbre parc d'attractions. Accompagnés de leurs parents, petits et grands enchainent les files d'attente et hurlent de joie lorsque démarrent les attractions. Devant toutes ces merveilles, les enfants ont un sourire inoubliable. Le soir tombé, un dernier spectacle nous est offert : le château de la belle au bois dormant s'illumine et un feu d'artifice offre à nos petits un au revoir somptueux.

Lors du retour vers 3h30 du matin, les paupières sont lourdes mais les têtes sont remplies de souvenirs. Ce sont des familles fatiguées mais heureuses, qui nous saluent. Emotions garanties. Tout fût bien qui finit bien...

✿ C'est en unissant nos efforts que nous éviterons le délestage !

Pour vous tenir informés:

Consultez le site OffOn.be

Appelez le 0800/12033

Consultez le site de la commune www.remicourt.be

Pensez aux personnes vulnérables !

Prévenez vos proches et voisins vulnérables. Si l'un d'eux doit disposer de matériel médical électronique spécifique, contactez son médecin, son service d'aide à domicile, la commune ou l'hôpital le plus proche pour prévoir une solution.

✿ ARTICLE 27 (A.S.B.L)

PRINCIPE

Cette asbl se base sur l'Article 27 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui dit que : « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts (...) et des bienfaits qui en résultent ». Un partenariat lie la cellule régionale Art.27 et notre CPAS. En effet, nous pensons effectivement que l'accès à des activités culturelles peut rompre l'isolement, susciter une véritable resocialisation, recréer une dynamique, être source d'insertion et d'action.

PUBLIC CIBLE

La distribution des coupons « Article 27 » est accordée aux personnes :

- bénéficiant d'un RIS (revenu d'intégration sociale) ou d'une aide sociale du CPAS;
- bénéficiant d'un suivi "réinsertion professionnelle" géré par le CPAS;
- bénéficiant d'un suivi "santé" géré par le CPAS;
- bénéficiant d'une aide "fonds mazout";
- bénéficiant d'un logement géré par le CPAS;
- bénéficiant d'un suivi en médiation de dettes...

REGLEMENT

Les coupons « Article 27 » sont à retirer auprès de l'agent d'insertion du CPAS: la distribution est limitée à UN coupon par mois et par membre du ménage.

COUT FINANCIER

L'Article 27 considère que pour mener une action responsabilisante et complète, chaque partie concernée doit participer. Ainsi l'utilisateur paie 1,25 €, somme symbolique, pour la sortie culturelle.

PERSONNE DE REFERENCE : PIERRE-YVES VANDERVECK (agent d'insertion du CPAS de Remicourt)
uniquement sur rendez-vous : 0488/21.06.90.

✿ Merci !

Après le succès des festivités de septembre, bal du bourgmestre, journée sportive et soirée des sports, voici le résultat comptable qui permet à l'association "Activités Remicourt" de faire des heureux auprès des associations et des clubs sportifs de notre commune. C'est plus de 2000€ qui ont été récoltés et près de 40% de cette somme permet au C.P.A.S. de Remicourt d'offrir des chèques cadeaux aux plus démunis pour les fêtes de fin d'année. Les 60% restant seront redistribués dans les groupements associatifs ayant travaillé lors de ce week-end de fêtes. **Merci encore à tous les participants pour le succès rencontré lors de nos festivités. Bon début d'année à tous.**

✿ Le délestage électrique : Les communes n'ont pas le choix

Pour expliquer la situation dans laquelle la Belgique se trouve, il est utile de rappeler un grand principe : à l'heure actuelle, l'électricité ne se stocke pas à grande échelle. Elle doit donc être produite à l'instant même où elle est consommée. Donc pour que le réseau d'électricité fonctionne normalement, il faut un équilibre continu entre production et consommation d'électricité. Quelques mois avant l'hiver, la Belgique a perdu de manière imprévisible près d'un tiers de ses capacités de production ! Les réacteurs nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 ont été mis à l'arrêt car les cuves présentent des microfissures qui doivent être contrôlées. Le réacteur Doel 4 a dû être lui aussi stoppé, suite à un incident technique.

Dans ce contexte, notre pays est de plus en plus dépendant des pays voisins pour sa fourniture d'électricité.

En temps normal, il n'y a pas de problème mais en hiver, nos besoins en lumière, chauffage, etc. sont particulièrement élevés. Cette situation sera d'autant plus délicate si les températures sont basses sur une grande partie de l'Europe.

Personne ne pouvait prévoir la mise à l'arrêt soudaine des 3 réacteurs nucléaires. Pour y faire face, des mesures concrètes ont été prises par le gouvernement pour les hivers prochains. Pour cet hiver, elles permettent d'atténuer l'impact des incidents imprévus mais malheureusement pas d'écarter tout risque de pénurie d'électricité. Couper l'alimentation électrique d'une partie des consommateurs est une solution de dernier recours qui ne sera utilisée que si aucune autre solution n'est possible et ceci afin d'éviter une panne de courant généralisée et non contrôlée (black-out).

Quand et où risque-t-on de couper l'électricité ?

En principe, ces coupures (délestage), si elles doivent avoir lieu, seront mises en œuvre aux heures où la consommation en électricité est la plus forte : en hiver, ce pic de consommation se situe en soirée, entre 17 et 20h.

Il s'agirait donc de coupures momentanées d'électricité, d'une durée de quelques heures.

La Belgique est divisée en 5 zones dont 2 en Région wallonne. La zone qui nous concerne (constituée des provinces de Liège et du Luxembourg) est divisée en 6 tranches, elles-mêmes subdivisées en deux parties A et B.

En cas de pénurie de production d'électricité, le délestage s'opérerait par rotation des tranches 3, 4, 5 et 6, (les tranches 1 et 2 doivent rester disponibles le plus longtemps possible). Notre commune est reprise dans les tranches 5A et 5B.

Ce qui veut dire que toutes les rues ne seront pas privées d'électricité en même temps.

En pratique : 7 Jours avant un risque avéré de pénurie, les ministres en charges de l'énergie et de l'économie avertiront, via les médias et les pouvoirs locaux, de la nécessité de réduire sa consommation électrique. En dernier ressort, si les efforts de chacun n'ont pas été suffisants, ils décideront, la veille du jour de la pénurie, quelles cabines de distribution seront coupées.

Quelques conseils pour réduire sa consommation dès l'annonce d'une pénurie et de manière générale.

Appareils électriques

- Si possible, faites tourner votre machine à lessiver, votre séchoir et votre lave-vaisselle en dehors des heures de pic de consommation (de préférence entre 22h00 et 6h00).
- Lavez votre linge à basse température, par exemple à 30°C.
- Faites sécher votre linge sur une corde plutôt qu'au séchoir électrique. Le séchoir électrique consomme énormément d'électricité, trois fois plus que le lave-linge.
- Ne laissez pas votre téléviseur allumé si vous ne le regardez pas.
- Utilisez votre ordinateur portable au lieu de votre PC fixe.
- Limitez les impressions à partir du PC familial.
- Débranchez les appareils rarement utilisés car certains peuvent consommer de l'électricité au niveau du transformateur, de l'accumulateur... Si vous achetez un nouvel appareil électrique, optez pour un modèle récent (classe énergétique A, A+, A++, voire A+++) qui sera moins énergivore.

A la cuisine:

- Couvrez toujours vos casseroles : vous économisez ainsi 30 % d'énergie !
- Laissez les plats refroidir à l'air libre avant de les placer au réfrigérateur.
- Lorsque vous cuisinez des plats mijotés, coupez vos plaques électriques avant la fin de la cuisson : elles restent chaudes encore un certain temps et vous économisez ainsi de l'énergie.
- Préférez le micro-ondes au four traditionnel car il est au moins 10 fois moins gourmand en énergie.
- Dégivrez votre frigo ou votre congélateur dès l'apparition de glace : 3 cm de givre doublent votre consommation. Évitez cependant l'option « Dégivrage automatique » qui consomme 30 % d'électricité en plus.
- La consommation du congélateur dépend de l'écart de température avec l'extérieur. Placez-le donc de préférence dans une cave ou dans une dépendance non chauffée.

Appareils en veille:

- Éteignez complètement tous vos appareils (ordinateurs, télévision, décodeur, lecteur DVD, chaîne hi-fi) et ne les laissez pas en veille.
- Retirez le chargeur de votre GSM ou de votre PC portable de la prise de courant lorsqu'ils ne sont pas en charge.
- Branchez les appareils sans interrupteur intégré à un bloc multiprise avec interrupteur et éteignez-le lorsque les appareils ne sont pas utilisés.

Services Etat Civil / Population

Rue Nouvelle Percée 5 - 4350 Remicourt

Tél : 019 /54.40.34



Horaire :

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h.
- Mardi de 8h30 à 12h.
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- Jeudi de 8h30 à 12h.
- Vendredi de 8h30 à 12h.
- Samedi de 9h00 à 12h **le premier de chaque mois.**

Bon à savoir

Directeur général : Mr C. Vanderbemden 019 /54 93 19

Recettes communales : Mr J. Istaz 019 /54 93 29

Urbanisme : Mme A. Labory 019 /54 93 26

Travaux : Mr J. Christophe Dumont 019 /54 93 23

Finances : Mr M. Charlie 019 /54 93 22

Eco conseils : Mr J. Mols 019 /54 93 25

Adm. Générale : Mme M. Geurten 019 /54 93 17

Agence locale pour l'emploi (A.L.Em)

Marie Caprasse 019 /54 93 28

Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : Horaire service population.



Le 6 septembre 1944, lors des combats pour la libération du pays, la population de Momalle fut prise en otage dans l'église. Un horrible massacre fut évité de peu grâce à la détermination de Mathieu SMEETS et de l'abbé Nicolas SCHARTZ, curé du village, qui avaient réussi à ébranler la détermination d'un officier désabusé au grand dam des SS qui voulaient faire un carnage.

Le 6 septembre 2014, Alain Bronckart, artiste momallois, a réuni les villageois afin de réaliser cette photographie collective, véritable performance artistique.



Police

Poste de Police de Remicourt



- Le lundi de 8h00 à 12h et de 13h à 17h,
- Du mardi au vendredi de 8h00 à 12h.

Téléphone : 019 /54 50 01

Centre de repassage Titres services (A.L.Em)

Rue de Limont 1 - 4350 Remicourt

Tél : 019 /67 68 27

Gsm : 0473 /28 69 25

horaire

Le lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 18h30

Le mardi et jeudi : 8h30 à 16h30



Horaire CPAS de Remicourt

Permanences sociales

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.

Allocation de chauffage

Le mardi et le jeudi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 15h30.

Téléphone : 019 54 93 46



www.remicourt.be

Administration Communale de Remicourt

Rue Nouvelle Percée, 5
4350 Remicourt

Téléphone : 019 54 40 34
Email : info@remicourt.be

Nous sommes heureux de partager avec vous ces noces d'or et de diamant.



Noces de Diamant 16/07/2014
Monsieur et Madame Verplancke - Engelborghs



Noces d'Or 01/08/2014
Monsieur et Madame Lucas - Brassine



Noces de Diamant 14/08/2014
Monsieur et Madame Moës - Maillard



Noces d'or 28/06/2014
Monsieur et Madame Roussel - Routiaux



Noces d'Or 16/08/2014
Monsieur et Madame Boilly - Horion



Noces d'or 13/09/2014
Monsieur et Madame Derwa - Delval



Noces de Diamant 14/10/2014
Monsieur et Madame Charlier - Amel



Noces de Diamant 13/09/2014
Monsieur et Madame Materne - Noville



Noces d'Or 26/07/2014
Monsieur et Madame Zivolella - Thiry



Naissances

Le 4 octobre 2014, 26 primes de naissance de 130 € ont été attribuées pour le 1er semestre 2014.

Voici les heureux bénéficiaires :

SERVAIS Ninon, FRANCO Clara, PARFONDRY Elsa, SIMAR Louis, VERBEKE Alice, KAHILU MUYEYE Clémence, DELMOTTE Eline, GENOT Charles, DIEU Hugo, FOURNY Théo, ESSAIF Nahel, BERKOWSKI Sacha, MASSING Thiméo, BERNARD Clément, DUPONT Martin, LEBLANC Clémentine, SKOWRONEK Luciana, FOUARGE Marie, WARNANT Clémentine, MALOIR Claire, GARROY Lise, LOTHER Tristan, DERWA Liam, OLIVIER Joséphine, BOURSE Lou-Méa, BOUJEMAOUI Ridwane.



Décès

Du 1^{er} avril 2014 au 30 novembre 2014.

Nous ont quittés :

Detienne Daniel, Wilmotte Céline, Moumalle Denise, Marchetti Maria-Louisa, Goffin Georges, Lapiere Victorine, Quenon Denis, Digne Julie, Deferm Cathérine, Oury Bernadette, Blondiau Jeannine, Lowette Yves, Lecocq Yvonne, Vandermissen Alphonse, Vanhaeren François, Goossens Gabrielle, Brancato Patricia, Renaville Georges, Petitjean Eugénie, Brasseur Louis, Anciaux Camille, Jacob Eva, Fumal Jean, Charlier Gaston, Coheur Odette, Beersaerts Jean, Van Oirbeek Christiane, Halleux Marcelle, Van Warbeek Christiane.